

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2005
Plan des investissements pour les années 2005 et 2006

Préavis N° 2004/41

Lausanne, le 30 septembre 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2005 ainsi que le plan des investissements pour les années 2005 et 2006.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2005**
 5. **Plan des investissements pour les années 2005 et 2006**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2005**
 7. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2005 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2003	BUDGET 2004 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2005		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1 486 310 226.95	1 389 992 600	Total des charges	1 397 379 100		7 386 500
1 372 520 218.56	1 344 324 000	Total des revenus		1 354 783 900	10 459 900
113 790 008.39	45 668 600	Excédent de charges		42 595 200	-3 073 400
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
142 755 004.78	122 436 500	Total des dépenses	129 966 500		7 530 000
19 288 776.26	8 190 000	Total des recettes		5 530 000	-2 660 000
123 466 228.52	114 246 500	Investissements nets		124 436 500	10 190 000
		FINANCEMENT			
-123 466 228.52	-114 246 500	Investissements nets	124 436 500		10 190 000
100 087 147.25	107 418 200	* Amortissements		107 131 100	-287 100
-24 160 496.47	-4 416 800	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		3 401 400	7 818 200
-113 790 008.39	-45 668 600	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	42 595 200		-3 073 400
-161 329 586.13	-56 913 700	Insuffisance d'autofinancement		56 499 200	-414 500
-37 863 357.61	57 332 800.00	* Autofinancement		67 937 300	10 604 500

Le compte de fonctionnement fait apparaître un **excédent des charges de 42.6 millions de francs**; ce résultat est en léger recul, soit de quelque 3 millions de francs par rapport à celui du budget 2004 (excédent de charges de 45.7 millions de francs), tout en marquant une très nette amélioration en regard des comptes de 2003, lesquels avaient bouclé avec un excédent de charges record de 113.8 millions de francs.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 129.9 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 4.9 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 5.5 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2005 atteignent 124.4 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 67.9 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 56.5 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 2.5 millions de francs.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Même si l'horizon économique s'est quelque peu amélioré pour beaucoup d'entreprises, notamment celles orientées vers l'exportation, la répercussion sur le produit des recettes fiscales n'est pas encore perceptible. L'une des raisons en est que l'amélioration des marges bénéficiaires a souvent été réalisée, pour une bonne part, par une diminution du nombre des postes de travail. Ainsi, la population des chercheurs d'emploi demeure à un niveau élevé et exige le maintien, voire l'extension, des unités administratives chargées de soutenir ces personnes et de les aider à trouver un nouvel employeur.

Au surplus, le report de tâches sur les communes, sans une indemnisation équitable, se poursuit et alourdit les budgets de fonctionnement. En outre, dès 2005, il sied de relever que le désengagement du Canton en matière de défense contre l'incendie et autres dommages provoque une diminution de revenus supérieure à 3 millions de francs.

"Prestations 2004"

Dans le courant de l'année 2004, la Municipalité a commencé une démarche d'analyse systématique des services communaux, dénommée "Prestations 2004". Son but est de procéder à un relevé des prestations fournies par chaque service, d'en examiner l'opportunité et le coût. Les premières économies dégagées par cette analyse sont prometteuses et devraient conduire à un allègement du déficit budgétaire dans les prochaines années. Déjà au budget 2005, on peut évaluer globalement à 6.5 millions les améliorations enregistrées. Dans la mesure où d'autres sources d'économies sont à l'étude dans les services qui n'ont pas encore fini leur analyse, un montant global de 3 millions de francs a été inscrit dans les revenus du Secrétariat municipal. Au niveau des comptes, les économies apparaîtront bien entendu directement dans les services qui les ont générées.

Recettes fiscales

L'opération EtaCom a débouché sur la suppression du compte de régulation et le transfert, à l'Etat, dès 2004, des 22.5 points nécessaires pour financer la reprise des montants qui n'émergeront plus aux budgets des communes. Simultanément, ces dernières ont baissé leur taux d'impôts dans la même proportion afin d'équilibrer l'opération appelée bascule d'impôt. Dès lors, le coefficient lausannois de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que l'impôt minimum sur les recettes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise, a passé en 2004 de 105 % à 83 % de l'impôt cantonal de base¹. Cela étant et compte tenu des indicateurs conjoncturels évoqués plus haut, le budget des recettes fiscales pour l'année 2005 demeure relativement stable par rapport à celui de 2004.

Personnel

Le budget 2005 prend en considération l'impact des mesures décidées par votre Conseil en décembre 2003 en matière d'économies sur les charges de personnel : réduction du montant des annuités, modification de l'échelle des traitements à l'engagement, suppression du paiement des primes de fidélité prises obligatoirement en congés. S'agissant du délai de carence de six mois imposé avant la mise au concours d'un poste de travail, il ne s'applique plus pour les services qui ont satisfait à l'analyse dite "Prestations 2004".

Péréquation directe entre les communes et facture sociale

En avril 2004, le Conseil d'Etat a mis en consultation son projet de révision des péréquations intercommunales. Face aux critiques qu'il a suscitées, le Conseil d'Etat a procédé à un réexamen de certaines parties sensibles du projet. Une nouvelle version devrait paraître à l'automne 2004, avec une entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} janvier 2006. Dans le but d'alléger les charges exceptionnelles des centres urbains, dont notamment Lausanne, l'Etat avait tout d'abord envisagé de sortir Lausanne de la péréquation pour la facture

¹ Décret du Grand conseil du 2 juillet 2003.

sociale en l'y faisant contribuer pour un montant forfaitaire équivalant à 5 points d'impôts. Cette formule étant contestée, les auteurs du projet se sont orientés vers une refonte de la classification des communes tenant mieux compte des charges spécifiques des centres urbains. De plus, en raison de la recalculation de la classification des communes s'agissant de la répartition du produit de la péréquation directe, Lausanne devrait percevoir en 2005 de dite péréquation un produit net d'environ 9.6 millions de francs. Toujours pour cette même année, la facture sociale sera répartie selon les mêmes critères qu'en 2004, le montant global desdites charges étant toutefois annoncé inférieur.

Par ailleurs, un renforcement du personnel est prévu au Corps de police, aux services sociaux et à la petite enfance, notamment. Enfin, le budget 2005 enregistre la première tranche d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal, de 2.75 millions.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2004, le budget 2005 enregistre les modifications de structure suivantes :

- ⇒ A "Administration générale et finances", la section "Assurances choses et patrimoine", précédemment incluse dans le Service du personnel et des assurances, a été transférée au Service juridique sous son nom dans un nouveau sous-centre budgétaire 1602.
- ⇒ A "Sécurité publique", le budget du Corps de police a été regroupé dans une seule unité budgétaire 2400.
- ⇒ Cette même direction voit son Service de la circulation disparaître suite à son intégration en qualité de division au sein du nouveau Service des routes et de la mobilité (4201 - nouveau) de la Direction des travaux.
- ⇒ A la Direction des travaux, le Service administratif est supprimé en tant qu'entité distincte, les collaborateurs du service et les prestations correspondantes étant réorganisés et répartis au sein des autres services de la direction (Cadastre tout particulièrement).
- ⇒ A "Enfance, jeunesse et éducation", le Service de santé des écoles (540) voit ses activités de gestion des prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire transférées dans un nouveau service intitulé "Service de psychologie scolaire" (541).
- ⇒ Dans la même direction, le Service de la jeunesse et des loisirs (560) a fait l'objet d'une restructuration et figure désormais dans l'unité budgétaire 561.
- ⇒ A "Sécurité sociale et environnement", le Service social et du travail a fait l'objet d'une partition en deux services distincts, à savoir le Service social Lausanne (SSL – 630) et le Service du travail Lausanne (STL – 640).
- ⇒ Aux Services industriels, le remplacement du service "Secrétariat général" par le service "Développement stratégique" a entraîné notamment le transfert dans ce nouveau service de la section informatique du Service de l'électricité, dite section étant comprise jusqu'à fin 2004 dans le sous-centre budgétaire 7600. Par ailleurs, les services du gaz et du chauffage à distance (74) ainsi que celui du marketing industriel (7300) ont été regroupés, ce dernier figurant désormais dans le sous-centre budgétaire 7403.

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2005

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2005 et de 2004, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1 397 379 100	1 389 992 600	7 386 500	0.5
Revenus	1 354 783 900	1 344 324 000	10 459 900	0.8
Excédent de charges	42 595 200	45 668 600	-3 073 400	-6.7

Résultat par catégorie	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1 397 379 100	1 389 992 600	7 386 500	0.53
30 Charges de personnel	436 298 600	425 743 800	10 554 800	2.48
31 Biens, services et marchandises	383 718 300	379 260 100	4 458 200	1.18
32 Intérêts passifs	79 646 000	81 674 000	-2 028 000	-2.48
33 Amortissements	113 857 800	114 068 300	-210 500	-0.18
35 Dédommagements à des collectivités publiques	89 024 500	93 753 400	-4 728 900	-5.04
36 Subventions accordées	74 326 600	74 626 500	-299 900	-0.40
38 Attributions aux réserves	6 079 200	6 256 000	-176 800	-2.83
39 Imputations internes	214 428 100	214 610 500	-182 400	-0.08
4 Revenus	1 354 783 900	1 344 324 000	10 459 900	0.78
40 Impôts	392 250 000	395 250 000	-3 000 000	-0.76
41 Patentes, concessions	1 921 000	2 023 000	-102 000	-5.04
42 Revenus des biens	62 093 800	71 268 600	-9 174 800	-12.87
43 Taxes, ventes et prestations facturées	615 360 600	598 666 100	16 694 500	2.79
44 Part à des recettes sans affectation	3 000 000	2 500 000	500 000	20.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	61 456 500	57 458 500	3 998 000	6.96
46 Subventions acquises	1 596 100	2 274 500	-678 400	-29.83
48 Prélèvements sur les réserves	2 677 800	272 800	2 405 000	881.60
49 Imputations internes	214 428 100	214 610 500	-182 400	-0.08
RESULTAT				
Excédent de charges	42 595 200	45 668 600	-3 073 400	-6.73

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2005.

—

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+ 10.6 mios ou + 2.5 %

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	39 061 400	38 797 700	263 700	0.7
Sécurité publique	100 622 500	104 805 400	-4 182 900	-4.0
Culture, sports, patrimoine	29 904 600	29 782 100	122 500	0.4
Travaux	87 439 900	83 234 900	4 205 000	5.1
Enfance, jeunesse et éducation	64 007 000	62 592 500	1 414 500	2.3
Sécurité sociale et environnement	72 222 400	70 972 600	1 249 800	1.8
Services industriels	53 290 800	53 558 600	-267 800	-0.5
Sous-total	446 548 600	443 743 800	2 804 800	0.6
Correctifs de la masse salariale	-10 250 000	-18 000 000	7 750 000	-43.1
Total	436 298 600	425 743 800	10 554 800	2.5

Relevons que les chiffres du budget de 2005 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0.5 % au 1^{er} janvier 2004*
- ⇒ *Nouvelles dispositions en matière d'annuités, d'allocations de résidence et de promotions*
- ⇒ *Augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions de 1 % (2.75 millions de francs)*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs d'environ 40 EPT*
- ⇒ *Anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.*

Les pourcentages figurant dans le tableau ci-dessus appellent les remarques suivantes :

Sécurité publique (- 4.0 %)

La diminution dans cette direction provient du transfert du Service de la circulation à la Direction des travaux. Si l'on fait abstraction de cette opération, le taux d'accroissement des charges salariales s'élève à 0.8 %, alors qu'à la Direction des travaux ces charges régressent de 0.8 %.

Enfance, jeunesse et éducation (+ 2.3 %)

La hausse, supérieure à la moyenne, provient principalement des accroissements d'effectifs au Service de la jeunesse et des loisirs (+ 9.9 EPT) ainsi qu'à celui de la petite enfance (+ 18 EPT).

Sécurité sociale et environnement (+ 1.8 %)

Ici également, la nette progression des charges résulte principalement des accroissements d'effectifs dans divers services (+ 14 EPT).

31 Biens, services et marchandises**+ 4.5 mios ou + 1.2 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2005	2004	fr.	%
	fr.	fr.		
Fournitures, mobilier, machines et matériel	11 778 400	11 809 700	-31 300	-0.3
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25 963 900	25 169 400	794 500	3.2
Marchandises	15 372 600	15 081 000	291 600	1.9
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	26 122 100	25 841 500	280 600	1.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	16 601 400	14 931 800	1 669 600	11.2
Honoraires et prestations de services	62 664 300	59 516 500	3 147 800	5.3
Autres dépenses en biens, services et marchandises	26 500 600	24 290 600	2 210 000	9.1
Sous-total	185 003 300	176 640 500	8 362 800	4.7
Achats d'énergie par les SI	198 715 000	202 619 600	-3 904 600	-1.9
Total	383 718 300	379 260 100	4 458 200	1.2

Comme ces dernières années, la Municipalité a porté une attention toute particulière à ce chapitre de charges dans le cadre des mesures à prendre en vue d'assainir l'état des finances communales, les achats de biens, services et marchandises constituant le chapitre le plus "flexible" des charges communales. L'objectif consistait à contenir si possible ces dépenses (hors achats d'énergie par les SI) dans les limites établies pour le budget 2004, sous réserve des efforts supplémentaires consentis dans le secteur de la petite enfance. Ce but n'a malheureusement pas pu être totalement atteint, notamment en raison des charges supplémentaires induites par la mise en exploitation de nouvelles installations.

Ainsi, les principaux écarts que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs) :

311 Achat d'installations de télécommunication au Service du multimédia	+	0.3
312 Achats d'eau et d'énergie au Service d'assainissement	+	0.5
312 Energie pour le pompage et achats d'eau à Eauservice	+	0.2
313 Achat de produits chimiques à la STEP (DeNox et désodorisation)	+	0.2
314 Entretien des biens immobiliers	+	0.2
314 Frais de nettoyage	+	0.2
314 Entretien d'appartements (nouvelle politique du logement)	+	0.2
316 Licences, maintenance et location de logiciels (SI principalement)	+	1.0
316 Loyers garderies	+	0.2
318 Honoraires, études, expertises	+	0.2
318 Assurances choses	+	0.4
318 Frais de transports	+	0.3
318 Accueil d'enfants (garderies, APEMS)	+	2.4
318 Achats de repas pour les requérants frappés d'une non entrée en matière	+	0.2
318 Frais d'emprunts	-	0.4
318 Honoraires et prestations de services des SI	+	0.2
319 Attribution à la provision pour risques non assurés (Eauservice)	+	0.4

319 Attribution au Fonds pour les économies d'énergie (SI)	+	1.0
319 Frais de promotion, sponsoring (Marketing industriel – SI)	+	0.3

Il y a lieu de relever par ailleurs que les achats d'énergie par les SI diminuent globalement de 3.9 millions de francs. Le coût des achats d'électricité diminue de 16.3 millions de francs, suite à la restructuration à la baisse du programme des achats contractuels d'énergie auprès d'EOS. Le coût des achats du Service du gaz et du chauffage à distance augmente de 12.4 millions de francs, en raison d'une hausse prévue du prix du gaz.

32 Intérêts passifs - 2.0 mios ou - 2.5 %

Malgré le net accroissement de l'endettement prévu pour les années 2004 et 2005, les charges d'intérêts diminuent grâce à l'arrivée à échéance, pendant cette période, d'emprunts comportant des taux relativement élevés (dont notamment un emprunt public 1995-2005 de 125 millions de francs à 5.50 %), renouvelés ou à renouveler à des conditions sensiblement plus favorables.

33 Amortissements - 0.2 mio ou - 0.2 %

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	5 000 000	5 000 000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1 726 700	1 650 100	76 600	4.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	67 975 100	67 061 200	913 900	1.4
Amortissements du patrimoine administratif des SI	39 156 000	40 357 000	-1 201 000	-3.0
Total	113 857 800	114 068 300	-210 500	-0.2

Ce poste reste globalement stable, l'amortissement de nouveaux crédits [système d'information des ressources humaines (0.6 million); nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police (0.8 million); crédits-cadres de Eauservice (1.8 million); collège d'Entrebois (1.2 million); rénovation et modernisation des équipements informatiques du CEPP (0.6 million)] étant presque entièrement compensé par des crédits entièrement amortis à fin 2004.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**- 4.7 mios ou - 5.0 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Participation à des entreprises de transports	34 300 000	35 100 000	-800 000	-2.3
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	1 700 000	1 750 000	-50 000	-2.9
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	465 000	460 400	4 600	1.0
Facture sociale	45 000 000	49 168 400	-4 168 400	-8.5
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	6 117 000	6 131 600	-14 600	-0.2
Participation aux mesures actives du travail	770 000	600 000	170 000	28.3
Autres dédommagements	672 500	543 000	129 500	23.8
Total	<u>89 024 500</u>	<u>93 753 400</u>	<u>-4 728 900</u>	<u>-5.0</u>

La participation aux entreprises de transports diminue légèrement en raison de l'anticipation d'une rétrocession relative à l'exercice 2004.

Par ailleurs, ainsi que relevé dans les considérations générales, dans l'attente d'un nouveau système de péréquation, la facture sociale est prévue d'être répartie selon les mêmes critères que pour 2004, le montant des charges étant toutefois inférieur, soit :

	Budget 2005	Budget 2004
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
Total	45 000 000	49 168 400
Enseignement spécialisé	3 900 000	3 852 900
PC AVS/AI et LAVAMal	18 874 200	20 810 100
Prévoyance et aides sociales	13 432 300	14 809 900
Protection de la jeunesse	3 886 900	4 285 600
Hébergement médico-social	4 906 600	5 409 900

36 Subventions accordées**- 0.3 mio ou - 0.4 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	3 401 000	3 459 300	-58 300	-1.7
Sécurité publique	92 800	90 800	2 000	2.2
Culture, sports, patrimoine	31 075 500	31 271 500	-196 000	-0.6
Enfance, jeunesse et éducation	19 362 400	19 392 800	-30 400	-0.2
Sécurité sociale et environnement	20 117 900	19 862 100	255 800	1.3
Services industriels	277 000	550 000	-273 000	-49.6
Total	74 326 600	74 626 500	-299 900	-0.4

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2004 et celui de 2005 (en millions de francs) :

⇒ Centre intercommunal de glace de Malley	-	0.100
⇒ Congrès Sportaccord	-	0.200
⇒ Relais de la flamme olympique	-	0.200
⇒ Mamans de jour	+	0.140
⇒ Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL)	+	0.190
⇒ Aide à la famille	-	0.362
⇒ Cadeaux aux nonagénaires	-	0.134
⇒ ALSMAD	-	0.333
⇒ Centre social protestant	+	0.300
⇒ Fondation Mère Sofia	+	0.106
⇒ Allocation au logement	+	0.540
⇒ Aide sociale lausannoise complémentaire	-	0.260
⇒ Prise en charge de personnes handicapées	+	0.108
⇒ Participation à la taxe d'abonnement au teleréseau des clients de condition modeste	-	0.273

38 Attributions aux réserves**- 0.2 mio ou - 2.8 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	12 400	18 000	-5 600	-31.1
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	0	271 800	-271 800	
Fonds du Service des eaux	1 548 800	1 548 800	0	0.0
Fonds des SI	4 517 000	4 416 400	100 600	2.3
Total	6 079 200	6 256 000	-176 800	-2.8

39 Imputations internes**- 0.2 mio ou - 0.1 %**

49

Ces chapitres n'appellent pas de commentaires particuliers.

4 REVENUS

40 Impôts

- 3.0 mios ou - 0.8 %

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	267 000 000	265 000 000	2 000 000	0.8
Impôts sur le bénéfice et le capital	65 000 000	65 000 000	0	0.0
Impôts fonciers	29 000 000	29 000 000	0	0.0
Droits de mutations	7 000 000	8 500 000	-1 500 000	-17.6
Impôts sur les successions et les donations	19 000 000	22 000 000	-3 000 000	-13.6
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5 250 000	5 750 000	-500 000	-8.7
Total	392 250 000	395 250 000	-3 000 000	-0.8

Impôts sur le revenu et la fortune

L'exercice 2004 dont nous ne disposons pas encore des résultats, correspondra au deuxième exercice de la taxation annuelle postnumerando (TAP). Ce système introduit la simultanéité de la période de calcul et de la période de taxation. Autrement dit, la taxation d'une année donnée a désormais comme objet les revenus acquis au cours de cette même année. Le système de paiement par acomptes demeure : ces derniers sont encore calculés, pour l'ensemble du Canton, sur la base de l'impôt payé en 2002 majoré de 8 % en 2003 et de 2 % en 2004.

L'impôt sur la fortune est perçu selon les mêmes modalités.

Les prévisions retenues tiennent compte de la diminution du coefficient communal d'impôts de 22 points de la "basculer EtaCom" entrée en vigueur en 2004; elles intègrent également une augmentation de 8 % des recettes d'impôt par rapport aux résultats des comptes 2003, augmentation confirmée par l'analyse du résultat des taxations (déclaration d'impôts 2003) connues à ce jour.

Impôts sur le bénéfice et le capital

La prévision de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est fondée sur les derniers résultats des comptes connus, ainsi que sur l'examen des performances annuelles des principaux secteurs économiques réunissant les quelque 280 sociétés lausannoises à l'origine du 70 % du produit de l'impôt sur le bénéfice. Assurances, banques, gestion financière et télécommunications représentent près d'un quart dudit impôt.

Ici également, les prévisions retenues tiennent compte de la diminution du coefficient communal d'impôts de 22 points, suite à la "basculer EtaCom".

Impôts sur les successions et donations

L'estimation des recettes de l'impôt sur les successions et les donations tient compte de la modification de l'imposition des héritiers en ligne directe des conjoints survivants, acceptée par le peuple vaudois le 16 mai 2004.

41 Patentes, concessions**- 0.1 mio ou - 5.0 %**

La diminution des émoluments relatifs aux lotos, tombolas et roues (Police du commerce) explique le recul en question.

42 Revenus des biens**- 9.2 mios ou - 12.9 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	3 662 600	3 719 800	-57 200	-1.5
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29 240 000	28 475 000	765 000	2.7
Revenu des biens du patrimoine administratif	28 633 600	28 162 800	470 800	1.7
Autres revenus	557 600	10 911 000	-10 353 400	-94.9
Total	62 093 800	71 268 600	-9 174 800	-12.9

Dans ce chapitre, on peut mettre en exergue le produit des immeubles du patrimoine financier (+ 0.55 million de francs), les recettes du Service des routes et de la mobilité (+ 0.6 million - stationnement), ainsi que les ventes de bois, en régression de 0.25 million.

Aucun prélèvement n'a lieu en 2005 sur le Fonds pour l'égalisation du résultat de l'électricité, contrairement à 2004, d'où la diminution enregistrée sous le poste "Autres revenus".

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+ 16.7 mios ou + 2.8 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	97 988 200	92 142 600	5 845 600	6.3
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	63 998 400	62 747 800	1 250 600	2.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	12 628 100	12 024 300	603 800	5.0
Amendes	18 500 000	16 000 000	2 500 000	15.6
Autres contributions	24 375 900	20 218 400	4 157 500	20.6
Sous-total	217 490 600	203 133 100	14 357 500	7.1
Ventes d'énergie des SI	397 870 000	395 533 000	2 337 000	0.6
Total	615 360 600	598 666 100	16 694 500	2.8

Le produit des ventes des Services industriels est en légère hausse par rapport au budget précédent de 0.6 % en raison d'une augmentation des ventes de gaz (+ 12 millions de francs, augmentation des tarifs et des

quantités vendues) ainsi que celles du chauffage à distance (+ 0.6 million de francs), malgré une baisse des tarifs d'électricité (9.8 millions).

Cette rubrique enregistre par ailleurs les écarts suivants (en millions de francs) :

434	<i>Prestations facturées par le Service de secours et d'incendie</i>	+	0.846
434	<i>Taxes et prestations du Service d'assainissement</i>	+	1.436
434	<i>Taxes et prestations d'Eauservice</i>	+	0.400
434	<i>Accueil en milieu scolaire</i>	+	0.395
434	<i>Centres de vie enfantine</i>	+	0.303
434	<i>Prestations du Service du multimédia</i>	+	0.500
434	<i>Autres prestations des Services industriels</i>	+	1.021
435	<i>Ventes d'eau</i>	+	0.700
435	<i>Ventes d'énergie et de matières recyclables au Service d'assainissement</i>	+	0.600
436	<i>Indemnités et facturation de l'assurance accident non professionnelle par le Service du personnel</i>	+	0.357
437	<i>Amendes</i>	+	2.500
439	<i>Réduction des dépenses et recettes nouvelles dues à des mesures décidées en cours d'exercice (anticipation des recettes résultant des nouvelles mesures relatives à la gestion et au contrôle du stationnement (Préavis N° 2004/32))</i>	+	2.500
439	<i>Encaissements des amendes de stationnement sur fonds privés</i>	+	0.578
439	<i>Service du multimédia – recettes Internet</i>	+	0.548

44 Part à des recettes sans affectation

+ 0.5 mio ou + 20.0 %

Le Service des impôts prévoit une hausse de la part à l'impôt sur les gains immobiliers de 0.5 million de francs, compte tenu de la modification du barème dès le 01.01.2005.

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 4.0 mio ou + 7.0 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Total	61 456 500	57 458 500	3 998 000	7.0
Fonds de péréquation intercommunal	9 588 000	3 302 000	6 286 000	190.4
Participation de l'ECA aux frais de la section "secours et incendie"	6 618 000	9 536 000	-2 918 000	-30.6
Autres participations aux frais de la section "secours et incendie"	382 000	764 000	-382 000	-50.0
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 968 200	1 800 000	168 200	9.3
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	19 724 600	20 072 200	-347 600	-1.7
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4 360 500	4 316 200	44 300	1.0
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 461 300	6 461 300	0	0.0
Participation de la Confédération aux frais de l'Office régional de placement (ORP)	10 235 600	9 849 300	386 300	3.9
Autres dédommagements	2 118 300	1 357 500	760 800	56.0

Compte tenu des derniers développements dans le domaine de la péréquation intercommunale, la Municipalité s'attend à percevoir une participation de quelque 9.6 millions de francs.

Ainsi que relevé également en préambule, le désengagement du Canton dans le secteur "secours et incendie" entraîne une diminution de recettes de l'ordre de 3.3 millions de francs.

Au Groupe sanitaire, la participation de l'Etat est en hausse de 0.17 million de francs suite à l'augmentation de l'excédent de charges.

A l'Office régional de placement, l'accroissement général des charges entraîne également une participation accrue de la Confédération (+ 0.4 million de francs).

Enfin, sous le poste "Autres dédommagements", l'on peut mettre en exergue, au Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, une recette nouvelle de quelque 1.2 million de francs attendue de l'Etat pour couvrir la moitié des charges pour l'hébergement d'urgence hivernal (Vallée de la Jeunesse), ainsi que l'entier des frais pour l'hébergement des requérants d'asile frappés d'une non entrée en matière (Ancien-Stand). Cette recette supplémentaire est partiellement compensée par des diminutions de participations au Corps de police (Centre de formation), à la Protection civile ainsi qu'à "Environnement et hygiène".

48 Prélèvements sur les réserves**+ 2.4 mios ou + 881.6 %**

	Budget 2005	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 677 800	272 800	2 405 000	881.6
Fonds de régularisation des loyers	1 000	1 000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	376 800	271 800	105 000	38.6
Fonds des SI	2 300 000	0	2 300 000	

L'adaptation de la taxe d'épuration ne suffisant pas à compenser l'augmentation des charges liées à l'épuration des eaux (eau, énergie, produits chimiques), un recours accru au Fonds de péréquation de la STEP est nécessaire. Rappelons que ledit Fonds est en voie d'épuisement.

Aux Services industriels, un prélèvement de 2.3 millions de francs a été prévu sur le Fonds de péréquation du chauffage à distance pour compenser la hausse du prix du gaz, afin de maintenir les prix de vente.

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2005 ET 2006

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2005 et 2006, portant sur les crédits déjà votés /AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2005 et 2006, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2005, lesquels sont classés par ordre de priorité (AII).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2006.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2005:

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2004	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	0.5	2.3	2.8
Sécurité publique	4.1	1.0	5.1
Culture, sports, patrimoine	8.8	17.3	26.1
Travaux	20.5	22.1	42.6
Enfance, jeunesse et éducation	9.9	5.0	14.9
Sécurité sociale et environnement	1.3	0.5	1.8
Services industriels	<u>13.8</u>	<u>17.9</u>	<u>31.7</u>
Total du patrimoine administratif	58.9	66.1	125.0
Patrimoine financier	<u>2.5</u>	<u>0.0</u>	<u>2.5</u>
Total général	<u>61.4</u>	<u>66.1</u>	<u>127.5</u>

Les principales dépenses prévues pour 2005 sont les suivantes:

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	27 940
Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police	3 000
Sévelin 36 – Théâtre des Roseaux (Les docks), nouvelle salle de concert	2 000
Rue Neuve 6 / Pré-du-Marché 5 – Réfection de l'immeuble	2 000
Achat d'une parcelle et construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon	13 000
Réaménagement de la rue Centrale	2 200
Dérivation de la Louve (Tunnel Sébeillon - La Sallaz)	4 500
Dérivation des eaux claires de la Louve et installation de dégrillage au Capelard	3 000
Station de pompage de Haut-Vallon (eauservice)	3 000
M2 – Restructuration de l'espace urbain	2 000
Nouveau centre logistique de Malley (y compris centre sportif)	4 000
Construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin	6 000
Collège de Chailly – Réfection de la salle de gymnastique et assainissement du bâtiment	2 000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2005 sont évaluées à 5.5 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 124.4 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2005

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	42.6	
Amortissements		107.1
Attributions aux réserves		6.1
Prélèvements sur les réserves	<u>2.7</u>	
	45.3	<u>113.2</u>
Autofinancement	<u>67.9</u>	
	<u>113.2</u>	<u>113.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	125.0	
Autorisations d'achats	4.9	
Subventions et recettes sur investissements		<u>5.5</u>
	129.9	<u>5.5</u>
Investissements nets		<u>124.4</u>
	<u>129.9</u>	<u>129.9</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	124.4	100.0
./. Autofinancement	<u>67.9</u>	<u>54.6</u>
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>56.5</u>	<u>45.4</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 56.5 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 2.5 millions de francs.

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2004/41 de la Municipalité, du 30 septembre 2004;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2005 comme il suit :

Charges	fr. 1 397 379 100
Revenus	1 354 783 900
Excédent des charges	fr. 42 595 200

- de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2005;
- de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2005
Brochure du projet de budget de l'exercice 2005
Plan des investissements pour les années 2005 et 2006